



Protégez votre entreprise agricole



Desjardins

Assurances

Vie • Santé • Retraite

Si vous deviez vous absenter en raison d'une maladie ou d'une invalidité, votre entreprise agricole pourrait-elle fonctionner sans vous?

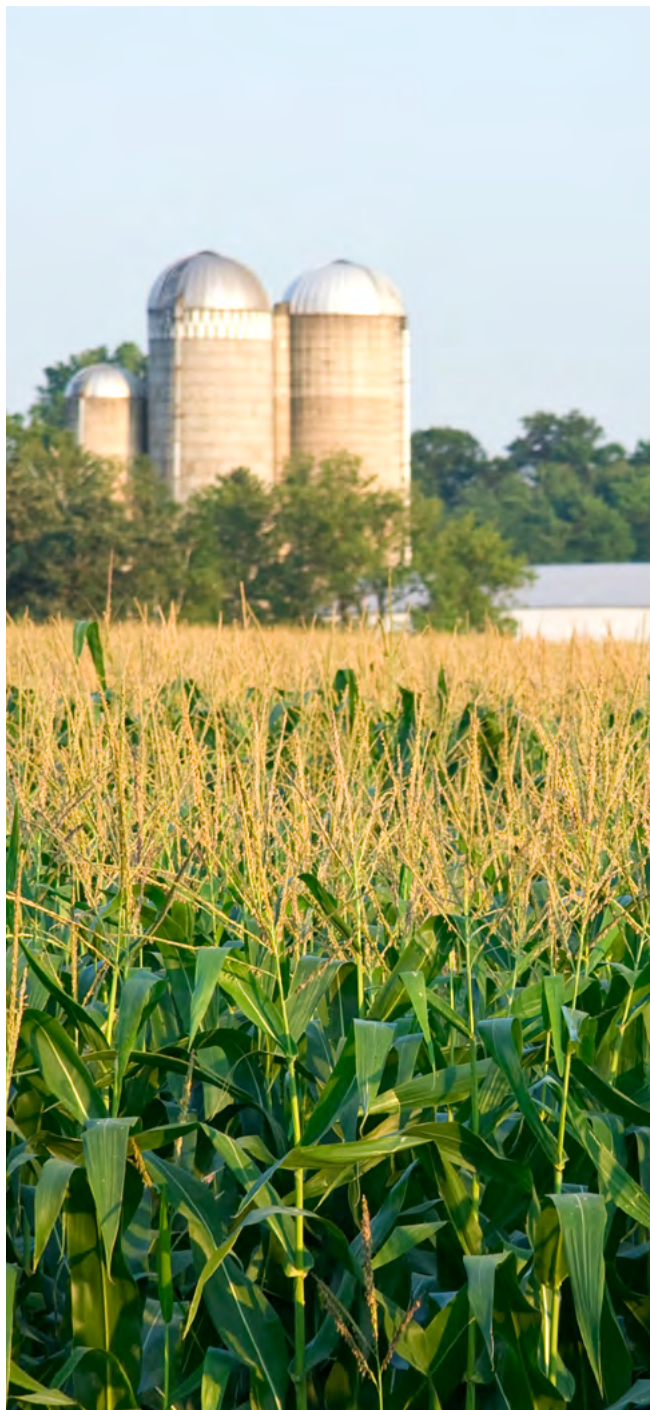
Ne laissez pas un événement malheureux nuire aux activités de votre entreprise.

Votre entreprise agricole est le fruit d'innombrables heures de travail acharné, de prises de décisions et de risques. Les décisions que vous prenez aujourd'hui auront une incidence sur votre avenir, mais aussi sur celui de votre famille et de votre entreprise.

Desjardins Assurances vous offre une gamme complète de protections d'assurance vie, invalidité, maladies graves et santé pour vous permettre de demeurer en contrôle de vos finances, de protéger vos intérêts et de planifier votre relève.

Gardez le contrôle de vos finances

Votre entreprise agricole pourrait-elle fonctionner sans vous? Parez aux imprévus en vous protégeant, vous et votre entreprise, grâce à une protection d'assurance conçue pour répondre à vos besoins en tant que producteur agricole.



Continuez à recevoir un revenu, même si vous êtes incapable de travailler

Pourriez-vous subvenir à vos besoins financiers et à ceux de vos proches si vous ne pouviez plus travailler?

Adaptée à votre réalité de producteur agricole, **l'assurance salaire** vous verse un montant mensuel qui remplace votre revenu si vous ne pouvez plus travailler en raison d'une invalidité totale à la suite d'un accident ou d'une maladie¹.

Vous pourrez alors vous concentrer sur votre rétablissement en sachant que vos dépenses courantes seront couvertes.

L'histoire de William et Emma

Chaque jour, William arrose son champ pendant qu'Emma, sa conjointe, travaille sur le site Web de leur ferme. Il y a quelques mois, William a eu un bref moment d'inattention et la manche de sa chemise s'est coincée dans une pièce mobile de son équipement.

À la suite de ce malheureux accident, William a perdu l'extrémité de quatre doigts de sa main droite et a dû être hospitalisé quelques jours. De plus, la douleur l'a empêché de travailler à temps plein les six mois suivants et l'a obligé à consulter régulièrement un physiothérapeute.

Pendant cette période, le couple a embauché un employé de ferme pour prendre le relais trois jours par semaine.

AVEC UNE PROTECTION SOLO ^{MC} SÉCURITERRE (3 000 \$ avec une clause d'invalidité partielle)	AUCUNE PROTECTION
• William reçoit 50 % du montant d'assurance, soit 1 500 \$ par mois, libre d'impôt, pendant six mois puisqu'il est considéré comme étant partiellement invalide. • Ce montant lui permet de : – financer le salaire de son employé à temps partiel²; – continuer à réaliser des profits malgré son invalidité²; - ou – compenser la perte de revenu de son entreprise et continuer de subvenir aux besoins de sa famille.	• Pendant le rétablissement de William, le couple s'endette davantage afin de couvrir les dépenses courantes personnelles et commerciales. • William devient préoccupé et il a de la difficulté à remédier à ses problèmes financiers.



² Lorsque l'entreprise agricole est une société par actions (compagnie) ou une société de personnes, ces exemples pourraient ne pas être applicables, car les montants mensuels d'invalidité seront versés à l'assuré (l'actionnaire ou l'associé) et non pas à la société ou société de personnes qui exploite l'entreprise agricole.



Évitez des soucis financiers à vos proches en cas de décès

Advenant votre décès, vous souhaitez sans doute éviter de laisser votre famille en mauvaise posture financière. En souscrivant une assurance vie, vous pouvez protéger votre famille et la valeur de votre patrimoine. Le produit de l'assurance peut être utilisé pour payer les impôts au décès, ce qui vous permet de laisser plus d'argent à vos êtres chers.

Ainsi, vous pouvez assurer une qualité de vie à vos proches en leur évitant des soucis financiers pendant une période éprouvante.

L'assurance vie procure des liquidités libres d'impôt qui permettent à vos proches de faire face à vos engagements financiers, y compris le paiement de vos dettes, de vos impôts et de vos derniers frais.

Il existe une gamme étendue de protections d'assurance vie. Consultez un conseiller en sécurité financière³ pour trouver celle qui correspond le mieux à votre style de vie et à vos besoins.

Faites face à la maladie sans tracas

Bien des producteurs agricoles interrompent leurs activités seulement si de graves problèmes de santé les y obligent. Toutefois, même si vous recommencez à travailler rapidement à la suite d'un cancer, d'un AVC ou d'une crise cardiaque, vous devrez faire face à de nombreuses dépenses imprévues comme des frais de déplacement à l'hôpital, des médicaments non couverts et divers soins de rétablissement. Il y aura des pertes de revenus pour la personne qui vous accompagnera à vos rendez-vous et des frais pour vous faire remplacer dans vos tâches importantes. Le paiement de tout cela ne sera peut-être pas possible sans puiser dans vos économies ou vous endetter.

L'assurance maladies graves vous verse une somme libre d'impôt que vous pouvez utiliser comme bon vous semble au diagnostic d'une maladie couverte. Elle vous offre également une protection de soins de longue durée en cas de perte d'autonomie.

³ Au Québec, le conseiller en sécurité financière est un représentant inscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers. Il possède un contrat pour distribuer les produits de Desjardins Assurances ou il exerce ses activités pour le compte de Desjardins Cabinet de services financiers inc. Dans les autres juridictions canadiennes, le conseiller en sécurité financière est appelé le conseiller ou l'agent en assurance de personnes.

Bénéficiez d'avantages comparables à ceux d'une assurance collective

Que ce soit les visites chez le chiropraticien ou chez un autre professionnel de la santé, les médicaments sur ordonnance⁴ ou encore les frais de soins dentaires et de la vue, les coûts liés aux soins de santé s'accumulent rapidement. Si vous n'avez pas d'assurance collective, ces dépenses peuvent rapidement gruger votre épargne. Et même si nous avons accès à un bon système de santé public, celui-ci ne couvre pas tous les frais de soins de santé.

L'assurance soins de santé vous rembourse les coûts liés aux soins de santé imprévus. Elle vous permet d'établir votre plan de protection personnalisé en fonction de vos priorités et de votre budget.

Toutefois, n'attendez pas d'avoir des problèmes de santé pour passer à l'action. En effet, si vous êtes déjà atteint d'une maladie, vous pourriez être admissible à cette protection, mais les soins requis pour traiter cette maladie ne seraient probablement pas couverts.

Veillez au grain en toute circonstance

Si vous étiez confronté à un problème médical, il vous serait peut-être difficile de bien comprendre toute l'information qui vous serait transmise sur votre état de santé.

Lorsque vous souscrivez une assurance de Desjardins Assurances, vous et vos proches pouvez accéder à des services d'accompagnement gratuits, selon votre protection d'assurance, dont le service assistance téléphonique accessible 24 h/24 et 7 j/7. Vous obtiendrez des explications et des conseils du personnel infirmier sur divers sujets relatifs à la santé. Les services peuvent être utiles que vous soyez en santé ou que vous traversiez une période difficile.

Les services d'accompagnement vous permettent également d'obtenir un deuxième avis sur votre diagnostic, un plan de traitement ou une intervention chirurgicale. Vous et vos proches pouvez bénéficier de ce service pour parler à des médecins spécialistes qui peuvent répondre à vos questions et vous aider à prendre des décisions éclairées pour votre santé.

Consultez votre conseiller en sécurité financière pour connaître les services d'accompagnement offerts avec vos protections d'assurance⁵.

⁴ Au Québec, le remboursement est applicable aux médicaments non couverts par le régime public d'assurance médicaments. Il est aussi applicable aux montants non remboursés par le régime et aux médicaments couverts.

⁵ Les services d'accompagnement ne sont pas une obligation contractuelle de Desjardins Assurances et peuvent être retirés en tout temps sans préavis.



Protégez les intérêts de votre entreprise agricole

Le travail agricole nécessite l'achat d'outils, d'équipement et de véhicules spécialisés. Vous avez donc probablement accumulé d'importantes dettes. Plusieurs protections et stratégies peuvent être mises en place pour atténuer l'impact d'un événement imprévu sur la continuité des affaires de votre entreprise agricole.



Faites face aux coups durs sans mettre en péril votre entreprise agricole

Un événement malheureux, tel qu'un accident ou une maladie, pourrait non seulement ébranler votre vie personnelle, mais aussi nuire à vos revenus et se répercuter sur vos employés, vos fournisseurs et vos clients. Assurez-vous de protéger votre capacité de rembourser vos dettes, quoi qu'il arrive.

Bien que l'assurance invalidité remplace votre revenu, elle ne couvre pas les paiements liés à vos prêts commerciaux ou à la location à long terme d'un véhicule utilisé dans le cadre des activités de votre entreprise agricole.

L'assurance invalidité qui couvre vos prêts commerciaux et personnels verse un montant mensuel si vous êtes incapable de travailler en raison d'un accident ou d'une maladie.

C'est l'option tout indiquée pour couvrir vos besoins d'affaires et respecter vos engagements financiers.

Contribuer à diminuer l'incidence d'une maladie grave

Qu'arriverait-il à votre entreprise agricole si vous ne pouviez pas travailler pendant une longue période? Survivrait-elle sans vous?

L'assurance maladies graves en copropriété (appelée Régime Exécutif de Santé) est spécialement conçue pour éviter les risques liés aux pertes que subirait votre entreprise agricole⁶ si vous n'étiez plus en mesure d'y travailler. Cette stratégie vous permet ainsi de partager les coûts de l'assurance avec votre entreprise, mais aussi les avantages fiscaux.

À la première de ces trois éventualités, une somme libre d'impôt est versée :

Au diagnostic d'une maladie couverte



Votre entreprise reçoit la prestation de maladies graves⁷.

Si vous décédez



Votre entreprise reçoit la prestation de décès⁸.

Si vous demeurez en bonne santé



Vous pouvez demander le versement de la prestation de santé.

LUMIÈRE SUR...

La prestation de santé est un montant libre d'impôt pouvant atteindre 100 % des primes que l'entreprise agricole et son propriétaire, ou la principale personne qui y travaille, ont payées.

Réduisez les risques de conflits

En tant que propriétaire d'une entreprise agricole, qu'arriverait-il si votre co-propriétaire tombait gravement malade? Continuerait-il de toucher sa part des profits même s'il ralentissait ses activités dans l'entreprise?

S'il décédait, vous pourriez devoir partager la gestion de votre ferme avec un membre de sa succession. Pour prévenir ces situations, protégez vos intérêts :

- en signant une convention d'actionnaires⁹ ou d'associés;
- en établissant une stratégie de financement appropriée vous permettant de réunir rapidement les sommes nécessaires au rachat des actions ou des parts du co-propriétaire en cas de décès ou de maladie grave.

Dans ce contexte, **l'assurance maladies graves** peut devenir une source de financement des clauses de la convention d'actionnaires ou d'associés en cas de diagnostic d'une maladie couverte.

⁶ Le Régime Exécutif de Santé n'est accessible qu'avec une compagnie (société par actions).

⁷ Certaines maladies couvertes donnent droit à un paiement partiel du montant d'assurance total (appelé avance au contrat) de 30 %, de 15 % ou de 1 %, selon la gravité du diagnostic. Certaines conditions et exclusions peuvent être applicables.

⁸ La prestation de décès correspond au montant le plus élevé entre le total de toutes les primes payées en date du décès ou 25 % de la prestation d'assurance maladies graves.

⁹ Un tel document permet d'éviter les litiges en déterminant les droits, responsabilités et pouvoirs de chacun. Il permet aussi de prévoir certaines situations, par exemple, le décès ou l'invalidité d'un actionnaire ou d'un associé et leur incidence sur la gestion de l'entreprise.

Planifiez votre relève

Avez-vous un plan de relève pour votre entreprise agricole?

Partagez équitablement le fruit de votre travail

Vous pourriez vouloir transférer votre ferme uniquement à vos proches qui y sont activement engagés. Votre assurance vie servirait alors à procurer une juste part de votre héritage aux autres membres de votre famille.

Si vous nommez votre entreprise comme bénéficiaire, le montant d'assurance versé à votre décès pourra servir au rachat des actions ou des parts détenues par les enfants non exploitants.

L'assurance vie constitue un moyen fiscalement avantageux de répartir équitablement un patrimoine entre la fratrie.

L'assurance vie peut également faire croître la valeur de votre patrimoine à l'abri de l'impôt. Les sommes accumulées pourraient être versées à vos bénéficiaires à votre décès.



En un coup d'œil...

Type de protection	Produit	Description
Assurance invalidité¹⁰	SOLO Sécuriterre	Cette assurance est conçue pour les producteurs agricoles qui recherchent une sécurité financière en cas de maladie ou d'accident . Elle verse un montant mensuel, non imposable, lorsque vous êtes dans l'incapacité de travailler , soit en cas d'invalidité totale ou partielle, si l'option a été choisie.
Assurance invalidité – prêts personnels et commerciaux¹⁰	SOLO Assurance proprio ¹¹	Cette assurance protège les personnes ayant des engagements financiers et souhaitant protéger leur sécurité financière. Elle verse un montant mensuel non imposable pour faire face au remboursement de vos dettes personnelles, commerciales et de location à long terme lorsque vous êtes dans l'incapacité de travailler en raison d'une maladie ou d'un accident.
Assurance vie	• Temporaire • Permanente • Avec participation • Universelle	Cette assurance est un outil efficace qui protège votre entreprise et votre famille advenant votre décès . Le montant d'assurance non imposable versé au décès peut être utilisé pour payer les impôts ou pour financer une convention entre actionnaires .
Assurance soins de santé	SOLO Assurance soins de santé	Cette assurance permet aux personnes couvertes par un régime public et qui n'ont pas accès à un régime collectif de se faire rembourser les services de professionnels de la santé, les médicaments sur ordonnance, les soins dentaires et d'autres services non couverts par le régime public, selon le plan de protection choisi.
Assurance maladies graves¹⁰	• Priorité santé temporaire • Priorité santé permanente • Priorité santé-affaires	Cette assurance vous procure une liberté financière. Elle verse une somme libre d'impôt que vous pouvez utiliser comme bon vous semble pour vous concentrer sur votre guérison à la suite du diagnostic d'une maladie couverte .

¹⁰ Certaines conditions et exclusions peuvent être applicables.

¹¹ La protection SOLO Assurance proprio peut couvrir un individu ou une personne morale, mais pas les deux simultanément. Si le client incorporé désire une protection personnelle et d'affaires, il devra souscrire deux contrats SOLO Assurance proprio différents.

Envisager l'avenir en toute confiance

Choisir Desjardins Assurances

C'est choisir la force et la stabilité d'une entreprise spécialisée en assurance de personnes et en épargne-retraite sur qui plus de 7,8 millions de Canadiens et Canadiennes comptent chaque jour pour assurer leur sécurité financière. Desjardins Assurances s'appuie sur une expérience plus que centenaire et est l'une des principales sociétés d'assurance vie au pays.

C'est aussi choisir le Mouvement Desjardins, la coopérative financière la plus importante en Amérique du Nord et l'une des institutions financières les mieux capitalisées au pays. Desjardins jouit d'excellentes cotes de crédit, comparables à celles de plusieurs grandes banques canadiennes et même internationales, ce qui lui vaut notamment d'être reconnu parmi les institutions financières les plus solides dans le monde selon le magazine *The Banker*.

desjardinsassurancevie.com | desjardins.com



Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. Desjardins^{MD}, Desjardins Assurances^{MC}, les marques de commerce comprenant le mot Desjardins et leurs logos sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, employées sous licence.
200, rue des Commandeurs, Lévis (Québec) G6V 6R2 / 1 866 647-5013



Ce document est imprimé sur du papier recyclé.

100 %